

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1466

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée
n° 5 - Mise en oeuvre du projet urbain de Rillieux Village - Bilan de la concertation et approbation de la
révision

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques
d'agglomération

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1466**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 5 - Mise en oeuvre du projet urbain de Rillieux Village - Bilan de la concertation et approbation de la révision**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0881 du 6 juillet 2009, le Conseil a engagé la concertation préalable à la révision simplifiée du PLU sur le territoire de la commune de Rillieux la Pape.

L'objectif est de mettre en œuvre la 1ère phase du projet urbain de Rillieux Village à travers une meilleure organisation des équipements communaux et le développement d'une offre de logements complémentaire tout en préservant les caractéristiques patrimoniales et paysagères du village.

Compte tenu des changements à apporter aux orientations inscrites dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU de la commune de Rillieux la Pape, le recours à la procédure de révision simplifiée s'est avéré nécessaire.

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, le Conseil a défini les objectifs et les modalités de concertation dans le cadre de ce projet.

La délibération d'ouverture à la concertation a été transmise aux 57 communes membres de la Communauté urbaine de Lyon ainsi qu'aux 9 arrondissements de Lyon le 20 juillet 2009. Ce même jour, elle a aussi été notifiée à monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône et aux personnes publiques associées. Une publication dans la presse a été réalisée le 24 août 2009.

Conformément aux modalités définies dans la délibération, un dossier de concertation a été adressé :

- à la mairie de Rillieux la Pape,
- à monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône,
- aux personnes publiques associées.

La concertation s'est déroulée du 1er septembre 2009 au 12 novembre 2009 inclus.

Les habitants et autres personnes concernées ont eu la possibilité de prendre connaissance des objectifs poursuivis dans le cadre de cette procédure et de formuler leurs observations dans les cahiers de concertation déposés à la mairie de Rillieux la Pape et à l'hôtel de la Communauté urbaine.

Aucune observation n'a été mentionnée dans le cahier de concertation ouvert à l'hôtel de Communauté.

Une observation a été inscrite dans le cahier de concertation ouvert dans la commune de Rillieux la Pape. Cette observation met en doute les objectifs du projet urbain de Rillieux Village et en particulier le développement d'une offre supplémentaire de logements. Cet objectif est compris comme contraire au respect de l'identité du village et à la préservation du parc Brosset.

La création d'une voie nouvelle permettant la desserte des nouveaux programmes de logements et des équipements communaux est également perçue comme source de nuisances pour la maison de retraite située dans le parc Brosset. Il convient toutefois de préciser que cette voie résidentielle ne sera pas en contact direct avec cet équipement puisque, dans sa partie "est", elle est bordée de part et d'autre par de futures zones d'habitat.

Conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme, la révision du PLU pour la 1ère phase du projet urbain de Rillieux Village a fait l'objet d'un examen conjoint le 18 novembre 2009.

L'ensemble des personnes présentes a émis un avis favorable.

Le compte rendu de cet examen conjoint a été joint au dossier d'enquête publique.

Par arrêté en date du 15 octobre 2009, monsieur le président de la Communauté urbaine de Lyon a prescrit l'enquête publique relative à la procédure de révision simplifiée n° 5 du PLU de la Communauté urbaine de Lyon.

Cette enquête s'est déroulée du 1er décembre 2009 au 5 janvier 2010 inclus, dans les mêmes lieux que la concertation préalable.

Le public a été régulièrement informé de l'enquête publique par voie d'affichage et de publications dans la presse les 16 novembre 2009 et 7 décembre 2009.

Six observations, quatre documents et deux pétitions ont été inscrits sur le registre d'enquête publique ouvert à la mairie de Rillieux la Pape.

Une observation a été annexée au registre d'enquête publique ouvert à la Communauté urbaine de Lyon.

Ces observations expriment un désaccord ou une incompréhension du projet urbain du village autour de six thématiques d'importance variable. Sont en effet soulevées des questions relatives :

- à la définition de la centralité (commerces et/ou équipements),
- à la teneur du projet sur les équipements communaux (gestion ou restructuration),
- à la nécessité de produire une offre supplémentaire de logements,
- aux impacts de ce projet sur les conditions de circulation, de stationnement dans le quartier (y compris pendant les phases de chantier),
- aux conditions de préservation du parc Brosset,
- aux propositions de maillage piéton de l'îlot Paul Chevallier.

Monsieur le commissaire-enquêteur a rendu, par son rapport daté du 15 février 2010, un avis favorable sans réserve sur le dossier de la révision simplifiée n° 5 du PLU relatif à la mise en œuvre de la 1ère phase du projet urbain de Rillieux Village. Il considère en effet que les opinions exprimées manifestent davantage une crainte quant aux changements à venir qu'une réelle opposition. Il estime, de plus, que le projet est d'une utilité incontestable et nécessaire au bourg de Rillieux Village et présente les garanties d'un développement maîtrisé.

En conséquence, il est proposé d'approuver le dossier de révision simplifiée soumis à l'enquête publique ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte du bilan ainsi tiré de la concertation préalable à la révision simplifiée n° 5 du PLU de la Communauté urbaine de Lyon en vue de la mise en œuvre du projet urbain de Rillieux Village.

2° - Approuve la révision simplifiée n° 5 du PLU de la Communauté urbaine de Lyon relative à la mise en œuvre du projet urbain de Rillieux Village, tel que soumis à l'enquête publique.

3° - Précise que cette délibération tirant le bilan de la concertation et approuvant simultanément la procédure de révision simplifiée n° 5 du PLU de la Communauté urbaine de Lyon :

- sera transmise à monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône,
- fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme,
- sera tenu à la disposition du public ainsi que le dossier relatif à cette révision simplifiée, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.